



## Renseignement licenciement abusif

Par **lepelley**, le **15/11/2008** à **10:55**

bonjour,

je travaille maintenant depuis un an comme chef de rayon boucherie (agent de maîtrise) et je suis en accident de travail depuis le 15 mai 2008.

Mon directeur m'a convoqué la semaine dernière pour me faire part qu'il ne souhaitait plus travailler avec moi ,il m'a proposé de faire une reprise de travail malgré que je n'en suis pas capable, ce qui me permettrait de reprendre mon poste une ou deux journée et après je resterais chez moi en absence injustifiée de façon a pouvoir me licencier en touchant le chômage .Pour cette arrangement ,il me propose de me payer mes congés , mes deux mois de préavis et une prime de 1000 euros ce qui représente la moitié d'un salaire brut (salaire 2350 brut x 13 mois). Si par hasard je refuse cette offre il m'a promis que je l'aurais sur le dos tous le temps et qu'il me trouveras différentes fautes graves ,genre 1 périmé dans mon rayon ou un manque de résultat ce qui lui permettra de me mettre des courriers pour faute et je serais quand même licencié sans rien et forcément il m'a fait remarquer que tout cela était verbal et qu'en cas de problème il nierait tout.je travaille depuis plus de 30 ans et je n'ai jamais eu de problème avec mes employeurs et je ne sais plus comment réagir devant une telle situation ,pourriez vous s'il vous plait prendre quelques minutes pour me donner quelques conseils pour éviter que je ne fasse des erreurs qui pourrait avantager mon employeur , je suis marié avec 3 enfants et je ne peux pas me permettre de faire n'importe quoi. Je vous remercie a l'avance

Par **Visiteur**, le **15/11/2008** à **16:24**

bonjour.

surtout pas de licenciement pour absence injustifiée. il peut vous laisser en absence injustifiée sans salaire, sans licenciement et sans possibilité de pouvoir travailler ailleurs.  
il vous dit qu'il va le faire ?? beaucoup y ont cru et se sont retrouvés sans rien.

ensuite vous êtes en AT depuis mai ! comptez vous reprendre le travail ?  
qu'en dit votre médecin ?

d'après vos réponses, on pourra voir ce que vous pouvez envisager de faire.

bon week end

Par **lepelley**, le **16/11/2008** à **08:57**

bonjour

Tout d'abord merci de votre réponse. pour ce que du médecin c'est que d'ici 1 a 3 mois je pourrais reprendre le travail normalement mais reprendre avec mon employeur actuel je n'en ai pas trop envis car ça risque d'être super chaud vu qu'il ne veut plus travailler avec moi et franchement je ne me vois pas aller bosser tous les jours en me demandant ce qu'il me réserve aujourd'hui.

bonne journée

Par **Visiteur**, le **16/11/2008** à **10:09**

bonjour.

ok donc pas d'inaptitude en vue. c'est déjà ça.

démissionner sans avoir retrouver du travail : pas question.  
abandon de poste : pas question

en attendant restez en AT. vous avez entre 1 a 3 mois (je suppose que vous avez votre salaire intégral)... donc patientez...

ensuite soit vous lui proposez la nouvelle rupture conventionnelle (qui vous permettra de toucher le chômage en attendant de retrouver du boulot). et la il vous donnera une indemnité de rupture conventionnelle (on en reparlera si vous voulez).

soit vous trouvez entre temps du boulot et vous démissionnez.

au pire des cas... vous reprenez le boulot ... et attendez patiemment qu'il vous licencie.. (je sais facile a dire .. pas facile à faire...) et la vous pourrez peut être aller aux prud'hommes.. mais c'est pas la meilleure solution.

surtout je me répète ne faite pas ce qu'il vous propose...: l'abandon de poste....

si vous comptez vous mettre au chômage.. n'oubliez pas que les cp, le préavis et la prime de 1000 euros compteront pour le délai de carence .. donc à réfléchir aussi...

méditez tout ça.... et on en reparle ?

bon week end.....

Par **lepelley**, le **16/11/2008** à **15:41**

rebonjour

a votre avis ,quelle serait la meilleure solution par apport au problème exposé.

j'entend par la si cela vous arrivez comment vous reagiriez par apport a la situation (j'entend bien que cela ne serait q'un conseil).je pense aussi que si je venais a etre licencié il me faudra passer un peu par le chômage de façon a retrouver un poste de chef de rayon .

merci de votre aide et de votre temps passé

lepelley

ps : oui pour le moment j'ai mon salaire integral par la sécu (majoré puisque 3 enfants)

Par **Visiteur**, le **16/11/2008** à **16:35**

re.

je vous envoie un message privé.